



## **FO ESR 42 et 69**

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)

FOESR 69 : Maison des syndicats, 214, av. Félix Faure 69100 VILLEURBANNE

FO ESR 42 : Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1

e-mail : [fo@univ-st-etienne.fr](mailto:fo@univ-st-etienne.fr) – Site : <http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/foesr42>

---

### **« Université-Cible » de Lyon**

## **Les votes contre s'accumulent !**

Après les votes sur le «DOS » (document d'orientation stratégique) à l'unanimité contre :

- du CT de l'ENS le 6 juin
- du CT de l'INSA le même jour
- du CT de l'UJM (Saint-Étienne) le 13 juin,

c'est le CT de l'Université Jean-Moulin/Lyon III qui s'est exprimé le 14 juin contre le DOS à une très forte majorité : **8 voix contre sur 10 voix** des représentants des personnels<sup>1</sup>.

**4 CT d'établissements sur 5 ont voté contre le DOS !** 95 % des élus de ces CT ! Il ne reste plus que le vote du CT de l'Université Claude-Bernard/Lyon I (le 17 juin) pour confirmer l'opposition massive des représentants des personnels au DOS comme à l'Université-Cible.

Il restera également à obtenir l'avis des CHSCT, dont aucun n'a jusqu'ici estimé pouvoir s'exprimer en connaissance de cause, les enquêtes avec libre rédaction des cahiers des charges et libre désignation des experts par les CHST n'ayant pu avoir lieu en raison du blocage opposé par les présidences et directions des établissements prenant part au projet « Université-Cible ».

### **Rien n'est inévitable !**

## **Nos établissements peuvent survivre !**

### **Les statuts et les droits des personnels peuvent être préservés !**

Pour FO ESR, il appartient aux CA, aux présidences et directions des établissements de tenir compte de ce rejet ultra majoritaire du DOS et de l'Université-Cible et en conséquence, ce qu'il faut maintenant, c'est :

- l'arrêt du projet IDEX ;
- l'abandon du projet de fusion des universités et de mise en œuvre de l' « Université-Cible ».
- le maintien de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés par le projet, comme établissements de plein droit, disposant de leur personnalité morale et juridique ; avec tous leurs services et toutes leurs filières.

FO ESR 69 et 42 appellent les personnels à continuer de manifester leurs oppositions à ce projet destructeur, par tous les moyens possibles : assemblées, motions, réunions syndicales, pétitions...

16/06/2019

---

<sup>1</sup> La proposition soumise au vote pour avis du CT de Lyon III n'étant pas identique à celles posée dans les CT de l'ENS, de l'INSA et de l'UJM, ceci constitue en outre une source de problèmes juridiques.